

MAIRIE D'ANGLIERS
86330

8 Allée Aubert de Tourny

☎ 05.49.98.19.10

✉ contact@angliers86.fr



Dossier : Inscription cantine scolaire d'Angliers

Nous vous remercions de compléter et signer la feuille d'inscription (feuille bleue) ainsi que le règlement intérieur de la cantine scolaire d'Angliers (feuille orange clair) au plus tard le vendredi 13 septembre 2024.

Le paiement de la cantine scolaire d'Angliers s'effectue en facturation.

Exemple :

- Paiement en prélèvement
Un enfant a consommé ses repas en septembre, vous recevez la facture au milieu du mois d'octobre. Le prélèvement a lieu le 05 novembre.
- Autres paiements :
Un enfant a consommé ses repas en septembre, vous recevez la facture au milieu du mois d'octobre. Le règlement est à effectuer en PayFip.

On vous propose la solution PayFip, qui vous laisse le choix entre :

- Un paiement par carte bancaire sur Internet ou dans des points de vente agréés (liste ci-jointe),
- Un paiement en espèce, jusqu'à 300 euros dans des points de vente agréés (liste ci-jointe),
- Un paiement en chèque bancaire à envoyer à l'adresse indiquée sur les factures,
- Un virement bancaire à effectuer sur le RIB indiqué sur les factures,
- Prélèvement automatique mensuel.

Concernant le choix du prélèvement automatique mensuel, il suffit de nous retourner complété et signé le règlement financier et contrat de prélèvement à l'échéance (feuille orange foncée) ainsi que le mandat de prélèvement avec joint un RIB.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la Mairie.

Le Maire
N. BASSEREAU


